



Trouver un avocat gratuitement

Par **MAVAMBU djeny**, le **22/11/2017** à **04:04**

Bonjours;

Je viens d'être licencié après 7 ans de bons et loyaux services, par mon employeur pour faute grave selon eux, donc je suis un peu perdu et je cherche de l'aide, conseils, je voudrais savoir s'il est possible pour moi de me faire représenter par un avocat ou syndicat gratuitement au prud'homme ?

Merci.

Par **P.M.**, le **22/11/2017** à **08:58**

Bonjour,

En dehors de permanences gratuites qui pourraient vous être indiquées par le Barreau local, un avocat est bien obligé de se faire payer mais il existe l'[Aide Juridictionnelle](#) ou vous pouvez avoir avec un de vos contrats d'assurance une garantie protection juridique qui couvre ce genre de conflit...

D'autre part, vous pourriez vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) pour connaître les modalités de son intervention...

Par **Visiteur**, le **04/01/2018** à **23:47**

Je confirme.

Vous pouvez également trouver des avocats qui proposent des RDV gratuits (par exemple eux trouvés sur google : <https://www.jaddeavocats.com>) mais je ne connais pas d'avocats gratuits...

Si vraiment vous n'avez pas les moyens vous pouvez demander l'aide juridictionnelle, pour information : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>

Je vous conseille quand même de payer votre avocat si vous voulez un meilleur résultat... Enfin, ce n'est que mon avis...

Par **P.M.**, le **05/01/2018 à 08:39**

Bonjour tout d'abord,
C'est choquant cette réponse avec publicité pour un avocat parisien disant qu'un meilleur résultat ne peut être obtenue qu'en payant soi-même l'avocat qui n'aurait donc pas de déontologie...

Par **Visiteur**, le **05/01/2018 à 10:24**

Non mais j'ai déjà eu un avocat à l'aide juridictionnelle et il a refusé de me recevoir.... J'ai du écrire au bâtonnier.... Je vous conseille donc de choisir vous même votre avocat car celui d'office ne voulait pas faire le travail et j'ai perdu....

Par **P.M.**, le **05/01/2018 à 10:59**

C'est différent car l'avocat est libre de prendre un dossier ou pas et d'autre part, on ne peut pas faire d'un cas particulier une généralité...

Par **Visiteur**, le **05/01/2018 à 11:01**

Tout a fait d'accord avec vous mais c'est mon expérience et je souhaitais la partager.... Visiblement vous semblez avoir recours à de bons avocats à l'aide juridictionnelle et tant mieux si vous n'êtes pas le seul

Par **P.M.**, le **05/01/2018 à 11:06**

Si l'Aide Juridictionnelle avait systématiquement des résultats négatifs, cela se saurait et si j'avais été le seul aussi à en être satisfait...
Donc votre expérience a peu de valeur même si vous avez modifié l'esprit de votre réponse initiale en vous dédisant...

Par **Visiteur**, le **05/01/2018 à 11:11**

Par contre en parlant de publicité, je constate que vous spammez TOUS LES POSTS du forum en droit du travail pour faire la promotion de votre site (en signature de tous vos messages).... C'est de la promotion inutile qui perturbe nos échanges !

Par **Visiteur**, le **05/01/2018 à 11:51**

Je suis tout à fait d'accord avec vous LGOC et c'était le sens de mon propos

Par **P.M.**, le **05/01/2018 à 11:59**

Il ne m'appartient pas de discuter des Lois et des institutions de la République et de prétendre à la détestation de certaines pour appuyer un propos...

En plus cela n'apporterait rien à l'intéressé de faire du hors sujet...

Par **P.M.**, le **05/01/2018 à 13:34**

Alors même si c'est hors sujet, vous allez sans doute nous dire ce que vous proposez pour remplacer l'Aide Juridictionnelle afin de mieux faire...

Mais je crains que votre discours se limite à de grandes envolées paraît-il dialectiques qui sont l'expression de ce que vous croyez être une philosophie...

Pour ma part mon but est d'informer sur ce qui existe et je vois pas en quoi l'intéressé est plus avisé ou éclairé parce que vous aurez critiqué l'aide juridictionnelle en invoquant une détestation que personnellement je n'ai pas rencontré...

Un forum juridique n'est normalement pas une tribune d'opinions...

Même si vous donnez raison à cela, je reste interloqué de lire pour conseil que même si vous n'avez pas les moyens, je vous conseille de payer votre avocat...

Par **Visiteur**, le **05/01/2018 à 23:20**

LGOC ne perdez pas de temps avec pmtedforum. Il est persuadé de détenir la vérité sur ce forum et s'érige en donneur de leçons... Ses postes sont redondants et n'ont qu'une seule vocation : faire la promotion de son forum à vocation commerciale...Il a quitté la sphère du débat...

Par **P.M.**, le **06/01/2018 à 08:44**

Bonjour,

Pour les leçons que certains pensent pouvoir donner, il me semble que nous en avons la preuve dans ce sujet qu'elles ne viennent pas de moi...

Je pense que mes messages depuis le temps sont plus utiles aux lecteurs que les vôtres alors que vous ne savez même pas faire la différence entre un contrat à durée déterminée de droit public (dont vous niez leur existence) et de droit privé comme dans [ce sujet](#)...

En plus le forum auquel vous faites allusion n'est pas le mien, c'est une nouvelle subtilité que vous ne comprenez pas et n'a aucune vocation commerciale...

Il est plus facile de botter en touche comme vous le faites avec agressivité que d'apporter des éléments constructifs et de répondre à une question précise et d'informer...
Le plus important pour moi c'est que je conserve la confiance de la grande majorité des lecteurs de ce forum...

Par **P.M.**, le **06/01/2018 à 09:16**

Le mépris que vous affichez vis à vis des personnes qui n'auraient pas accès à la Justice en dit long sur votre état d'esprit...

Mais je vois que vous ne savez que faire du hors sujet en parlant de la situation des militaires...

Je vois en tout cas que vous ne condamnez pas apparemment tout à fait l'Aide Juridictionnelle mais souhaitez que la rétribution des avocats soit améliorée, ce qui n'est pas la même chose...

Je n'irai toutefois pas consommer de vos blogs ou association pour ne pas tomber dans un travers d'excès et je m'en tient au but de se forum qui est d'informer en ne le transformant pas en tribune...

Je serais curieux de savoir en quoi mon comportement est contestable par des éléments étayés et non contestés si ce n'est pas de la diffamation...

Par **P.M.**, le **10/06/2018 à 19:17**

Bonjour,

LGOC qui intervient sur ce site a cru bon de supprimer ses messages dans ce sujet, les trouvant sans doute sans intérêt, je ne modifie pas les miens pour autant...